

La réforme du lycée général et technologique

1. Pourquoi réformer le lycée ?

Le lycée a joué un rôle majeur dans la démocratisation de l'accès au savoir. Mais son organisation actuelle ne lui donne pas la réactivité nécessaire pour répondre aux nouvelles demandes exprimées par les Français :

- **Mieux préparer les élèves au baccalauréat et mieux orienter vers l'enseignement supérieur.**
 - Contribuer à diminuer par trois en cinq ans le taux d'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur afin d'atteindre l'objectif de 50% de diplômés de l'enseignement supérieur.
 - Seuls 45 % des bacheliers inscrits en licence LMD parviennent en troisième année sans redoubler et 20% des étudiants qui entrent à l'université la quittent sans diplôme.
- **Assurer la réussite de tous les élèves en réduisant le poids des déterminismes sociaux.**
 - Près de 15 % des élèves redoublent aujourd'hui la classe de seconde et l'échec scolaire concerne massivement les catégories socio-professionnelles défavorisées. En outre, la hiérarchisation implicite des filières du lycée reproduit trop directement la hiérarchie sociale.
- **Permettre une réelle liberté de choix des lycéens, en proposant davantage de souplesse et un meilleur accompagnement.**
 - L'orientation et l'affectation des élèves au lycée ne donnent pas satisfaction, comme en témoigne l'échec dans l'enseignement supérieur, le déséquilibre entre les débouchés offerts par les différentes filières du lycée, le trop grand nombre de sorties précoces et sans qualification.
- **Créer les conditions d'une autonomie des établissements dans le cadre des objectifs et des programmes nationaux.**
 - Les marges d'autonomie des établissements sont aujourd'hui trop réduites pour permettre de s'adapter à leur public, au besoin d'autonomie et d'accompagnement des lycéens.

2- Les principales mesures de la réforme

A/ Une nouvelle organisation du temps scolaire :

⇒ L'objectif de la nouvelle organisation du temps scolaire est de favoriser une meilleure répartition des enseignements et de l'accompagnement tout au long de l'année.

Dès la rentrée prochaine, et pour l'ensemble des niveaux du lycée, l'année scolaire comportera deux semestres avec deux conseils de mi-semestres, qui permettront aux enseignants de faire le point sur les difficultés des élèves, et deux conseils de fin de semestre, où sera notamment abordée l'orientation de l'élève.

- ⇒ Donner à la fois plus de temps aux élèves pour progresser dans les différentes matières et pour commencer à déterminer l'orientation qu'ils souhaitent poursuivre.
- ⇒ Faire un véritable bilan des élèves en cours d'année et recevoir les conseils et le soutien nécessaires pour progresser là où ils l'estiment nécessaire.

Une période d'orientation et de bilan d'une semaine sera organisée entre le premier et le second semestre. Tout en continuant à suivre les enseignements du tronc commun, les élèves pourront bénéficier d'un soutien, de conseils personnalisés et ou encore, d'une information sur l'orientation, durant le temps habituellement consacré aux cours de module.

Le lycée doit savoir apporter des réponses différentes à des besoins différents. C'est pourquoi cette période d'inter-semestre, viendra compléter les trois heures hebdomadaires qui seront désormais consacrées, dans l'emploi du temps de tous les élèves, au suivi personnalisé. Il s'agira, selon les besoins des élèves, de leur proposer un soutien scolaire personnalisé, une aide méthodologique, un conseil d'orientation, ou un travail interdisciplinaire. Cette période pourra également être consacrée à l'expression orale, notamment l'entraînement aux épreuves orales du baccalauréat.

B/ Une nouvelle organisation des enseignements pour la classe de 2^{ème} à la rentrée 2009 :

La nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde comportera trois grands ensembles :

- des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive.
- six heures des enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies
- un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires

⇒ Conserver en seconde une certaine variété des enseignements afin que les élèves ne s'enferment pas trop tôt dans des filières dont ils ne pourront plus sortir.

⇒ Donner un droit au changement s'il s'avère à la fin du premier semestre qu'ils se sont manifestement trompés dans le choix des modules. C'est la condition d'une orientation réussie en classe de première.

C/ Quid de l'organisation du cycle terminal ?

Ce principe d'organisation en modules sera également au cœur de l'organisation des classes de première et de terminale à laquelle le Ministre va travailler avec Jean-Paul de Gaudemar, les organisations syndicales et les représentants des élèves au cours des deux prochains mois.

⇒ Un cycle terminal plus efficace à la fois dans la préparation des élèves au baccalauréat mais aussi dans leur accompagnement vers l'enseignement supérieur.

Deux principes guideront les travaux à venir :

- le cycle terminal comportera des dominantes qui ne seront pas des filières telles que nous les connaissons aujourd'hui, car Xavier Darcos souhaite que les élèves aient davantage de possibilités qu'ils n'en ont dans le lycée actuel de composer leur parcours selon leurs capacités et selon leurs goûts, et de pouvoir changer d'orientation en cours d'année s'ils s'avèrent qu'ils se sont trompés dans leur choix.

- la conservation d'un parcours à dominante technologique, menant au baccalauréat général et technologique, dans le cadre des choix offerts aux élèves dès la classe de seconde.

⇒ Cette nouvelle organisation du lycée n'entraîne pas de réforme du baccalauréat, qui comprendra les mêmes épreuves qu'aujourd'hui.